



Le 12 juin 2020

N/Réf. : 18992

Objet : Demande d'accès à des documents – *Décision*

,

En réponse à votre demande d'accès reçue à nos bureaux le 22 mai 2020, nous vous informons que le nombre des dossiers reçus sous le volet 2 du Programme des entrepreneurs du Québec entre le 1^{er} novembre 2019 et le 21 mai 2020 est d'un total de 7.

Veuillez noter que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information du Québec de réviser cette décision, et ce, dans les trente (30) jours suivant la date de la présente lettre. Vous trouverez de plus amples informations à l'adresse suivante :

www.cai.gouv.qc.ca/citoyens/recours-devant-la-commission/concernant-lacces-aux-documents-dorganismes-publics/

Nous vous prions d'agréer, , nos salutations distinguées.

Originale signée par :

M^{me} Tabita Nicolaica
Responsable de l'accès aux
documents et de la protection
des renseignements personnels